



24.08.2017

---

## **Aperçu des contrôles officiels en 2016**

Contrôles réalisés par les autorités d'exécution du droit sur les denrées  
alimentaires en Suisse et au Liechtenstein

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Contrôle des procédés (inspections) .....</b>	<b>3</b>
2.1	Résultats sur l'ensemble des entreprises .....	4
2.1.1	Résultats sur la conformité globale des entreprises .....	5
2.1.2	Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises .....	5
2.1.3	Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises.....	6
<b>3</b>	<b>Contrôle des produits .....</b>	<b>7</b>
3.1	Analyse des échantillons officiels en 2016.....	7
3.1.1	Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires .....	8
3.1.2	Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels .....	10
3.2	Résultats détaillés des analyses de mycotoxines .....	12
3.2.1	Données disponibles .....	12
3.2.2	Echantillons contestés et mesures .....	12
3.3	Résultats détaillés sur les pesticides.....	13
3.3.1	Données à disposition .....	13
3.3.2	Conformité des échantillons, résultats globaux.....	14

## Résumé

Les contrôles officiels sont effectués par les autorités cantonales compétentes. Ils servent à vérifier que la législation sur les denrées alimentaires soit bien respectée et que les entreprises aient bien mis en place un autocontrôle efficace. Ces contrôles contiennent d'une part les analyses d'échantillons (contrôles des produits) et d'autre part l'inspection des entreprises (contrôle des processus). Pour une interprétation correcte des résultats des analyses d'échantillons, il faut se rappeler que les prélèvements sont effectués sur la base des risques et sur un nombre limité de produits. Les résultats ne reflètent donc pas forcément la situation réelle du marché.

Les résultats globaux des contrôles officiels en 2016 ont permis de mettre en évidence les points suivants :

En tout, 49 845 inspections d'entreprises de denrées alimentaires ou d'objets usuels ont été réalisées par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein (sans compter les distributeurs d'eau potable) :

- la conformité des entreprises aux exigences légales était bonne à très bonne dans 86 % des cas,
- dans 14 % des cas, la conformité présentait des lacunes ou était faible.

En tout, 46 814 échantillons officiels de denrées alimentaires (sans compter l'eau potable) et 2848 échantillons d'objets usuels ont été analysés en 2016 :

- les motifs de contestation des échantillons officiels dépendaient des types de produits. Afin d'avoir des taux représentatifs, seules les catégories de produits avec plus de 300 analyses (50 pour les objets usuels) ont été considérées. Pour les denrées alimentaires, les plus hauts taux de contestation ont été observés pour des produits de salaison cuits (35 %), le plus souvent pour des motifs de microbiologie. Pour les objets usuels, les plus hauts taux de contestation (49 %) ont été observés pour les produits de soins et le maquillage des ongles, pour des raisons de composition et d'étiquetage.

En tout, 767 échantillons ont été analysés à l'égard des mycotoxines, dont 13 (1 %) n'étaient pas conformes.

En tout, 2743 échantillons ont été analysés à la recherche de résidus de pesticides, dont 240 (8,7 %) n'étaient pas conformes.

## 1 Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels

Les contrôles officiels doivent être effectués régulièrement et selon une fréquence appropriée basée sur les risques. Ils sont exécutés en principe sans préavis. La Confédération est responsable du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière et les cantons, des contrôles officiels à l'intérieur du pays. Le présent rapport résume les résultats des contrôles officiels des entreprises de denrées alimentaires (contrôle des procédés) ou d'objets usuels et les résultats de l'analyse des échantillons officiels (contrôle des produits). Un rapport spécifique du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière est publié séparément<sup>1</sup>.

## 2 Contrôle des procédés (inspections)

En 2016, 49 845 inspections ont été réalisées par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Les inspections décrites dans ce rapport concernent toutes les catégories d'entreprises devant s'annoncer aux autorités, sauf les distributeurs d'eau potable et les installations de baignade.

---

<sup>1</sup> [Rapport sur les contrôles à la frontière en 2016](#)

Certaines entreprises sont inspectées plusieurs fois par an, soit en raison de la fréquence d'inspection définie pour la catégorie d'entreprise, soit en raison de nouvelles inspections menées suite à des contestations. Pour cette raison, le nombre d'entreprises inspectées (41 764) est plus faible que le nombre d'inspections. La Figure 1 renseigne sur la répartition des inspections dans les quatre grandes catégories d'entreprises.

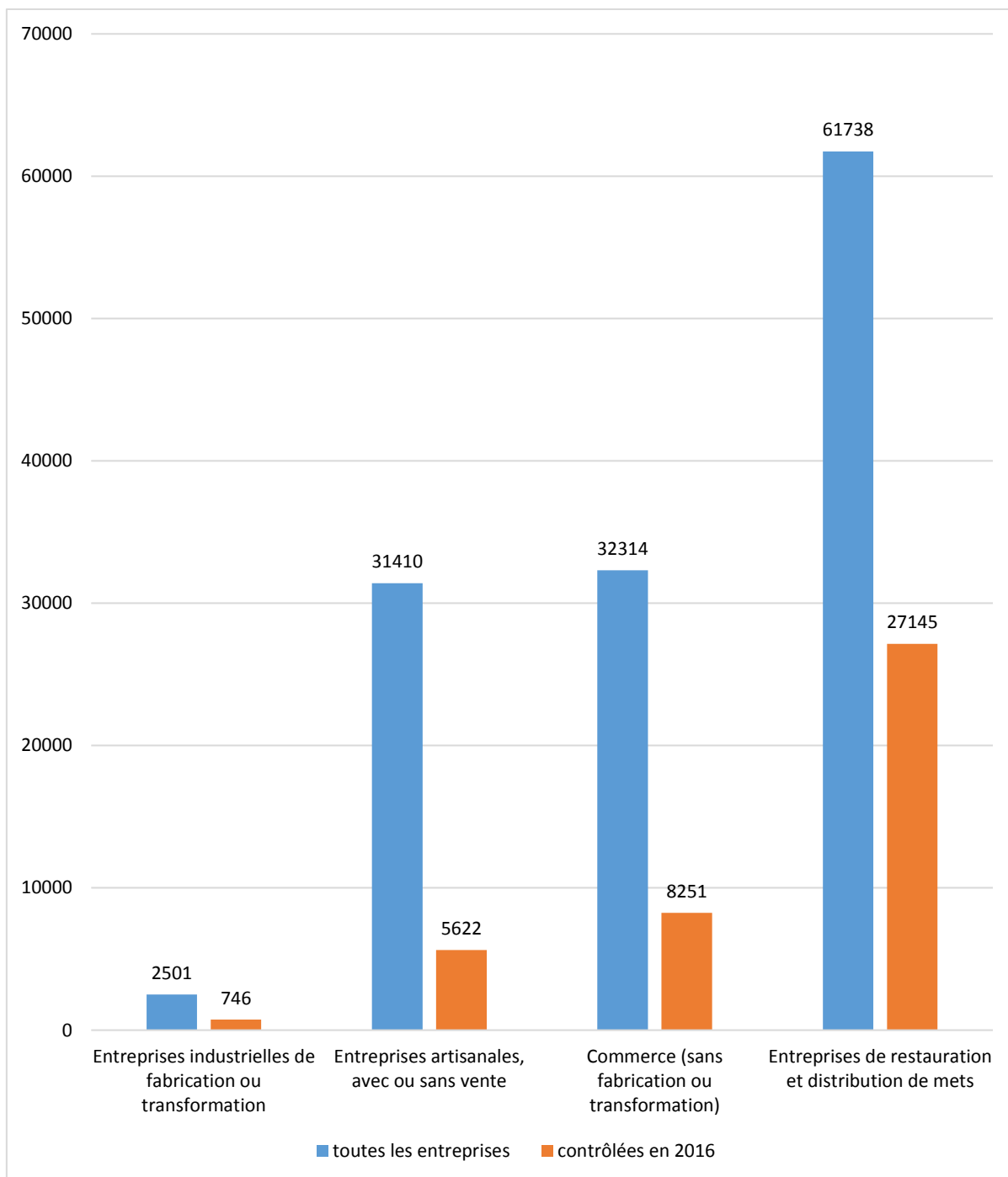


Figure 1 Catégories d'entreprises et nombre d'inspections

## 2.1 Résultats sur l'ensemble des entreprises

Les entreprises de denrées alimentaires et d'objets usuels sont inspectées régulièrement par les autorités cantonales d'exécution. Lors de ces inspections, le niveau de conformité par rapport à

l'ensemble des exigences légales est établi pour chaque entreprise au moyen d'un concept d'évaluation harmonisé pour l'ensemble de la Suisse.

### 2.1.1 Résultats sur la conformité globale des entreprises

Les données de tous les cantons et de la principauté du Liechtenstein ont été collectées selon un nouveau concept instauré en 2013 et appelé ACCS13 (

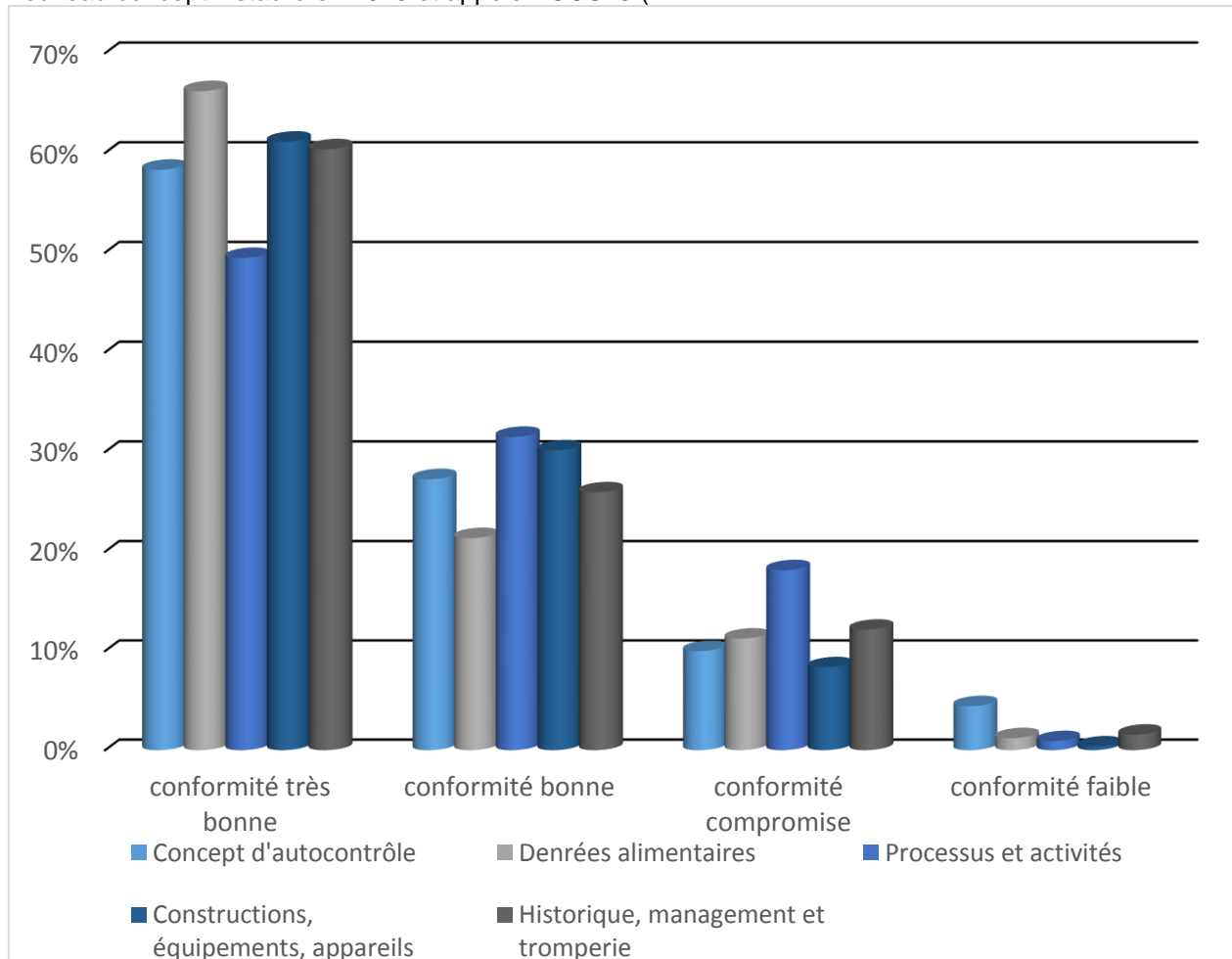


Figure 2). Ce concept livre des évaluations distinctes pour chaque domaine de contrôle (concept d'autocontrôle, denrées alimentaires, etc.). La somme des notes obtenues pour chaque domaine d'activité sert de base pour la fixation d'un coefficient (de 0,25 à 1) par lequel la fréquence de base sera multipliée.

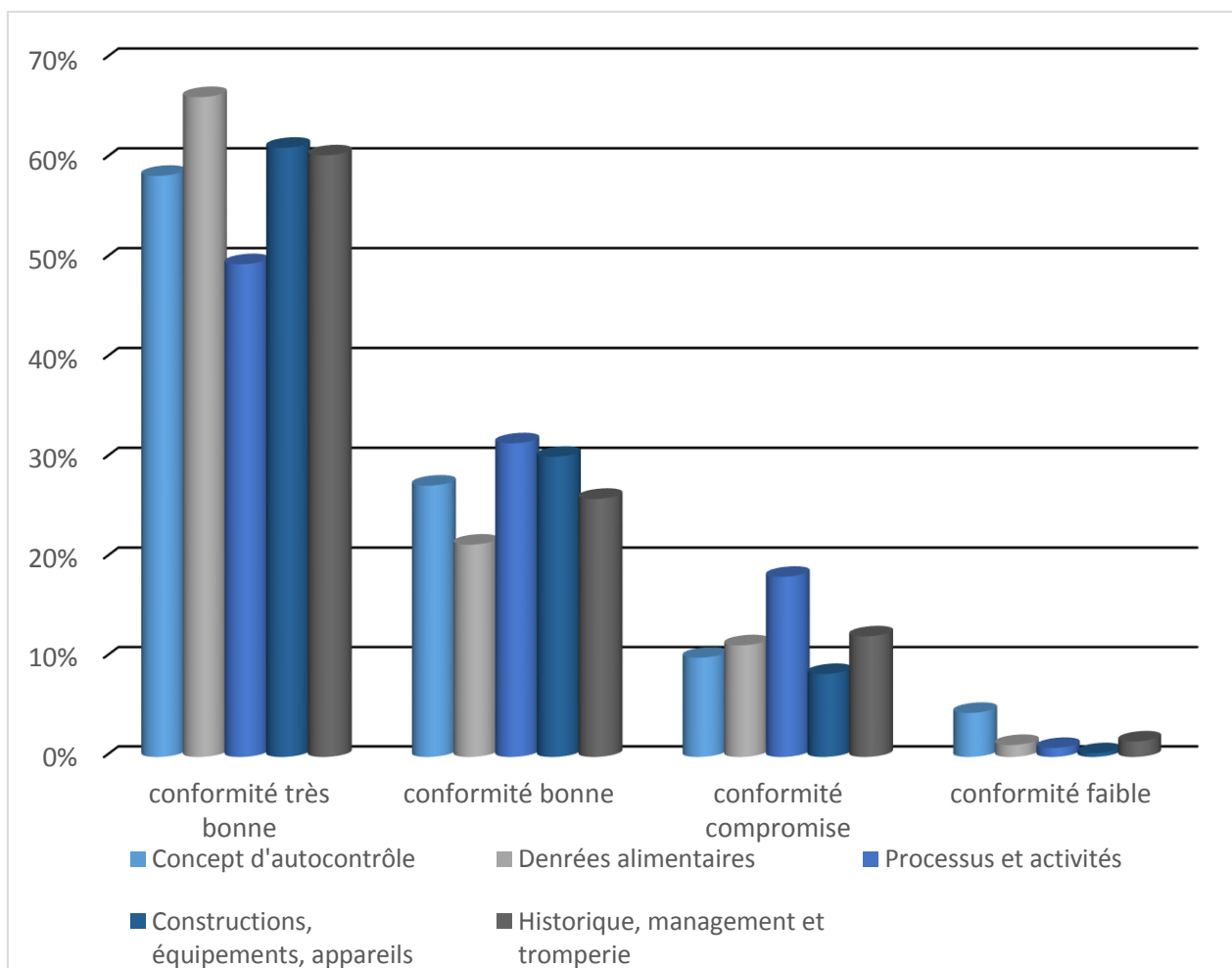


Figure 2 résultats globaux de la conformité, en pourcentage des entreprises contrôlées en 2016

### 2.1.2 Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises

La répartition des types de manquements observés en 2016 dans les différents types d'entreprises est représentée dans la Figure 3. Pour des raisons de représentativité, seules les catégories comptant plus de 50 entreprises contrôlées en 2016 sont mentionnées.

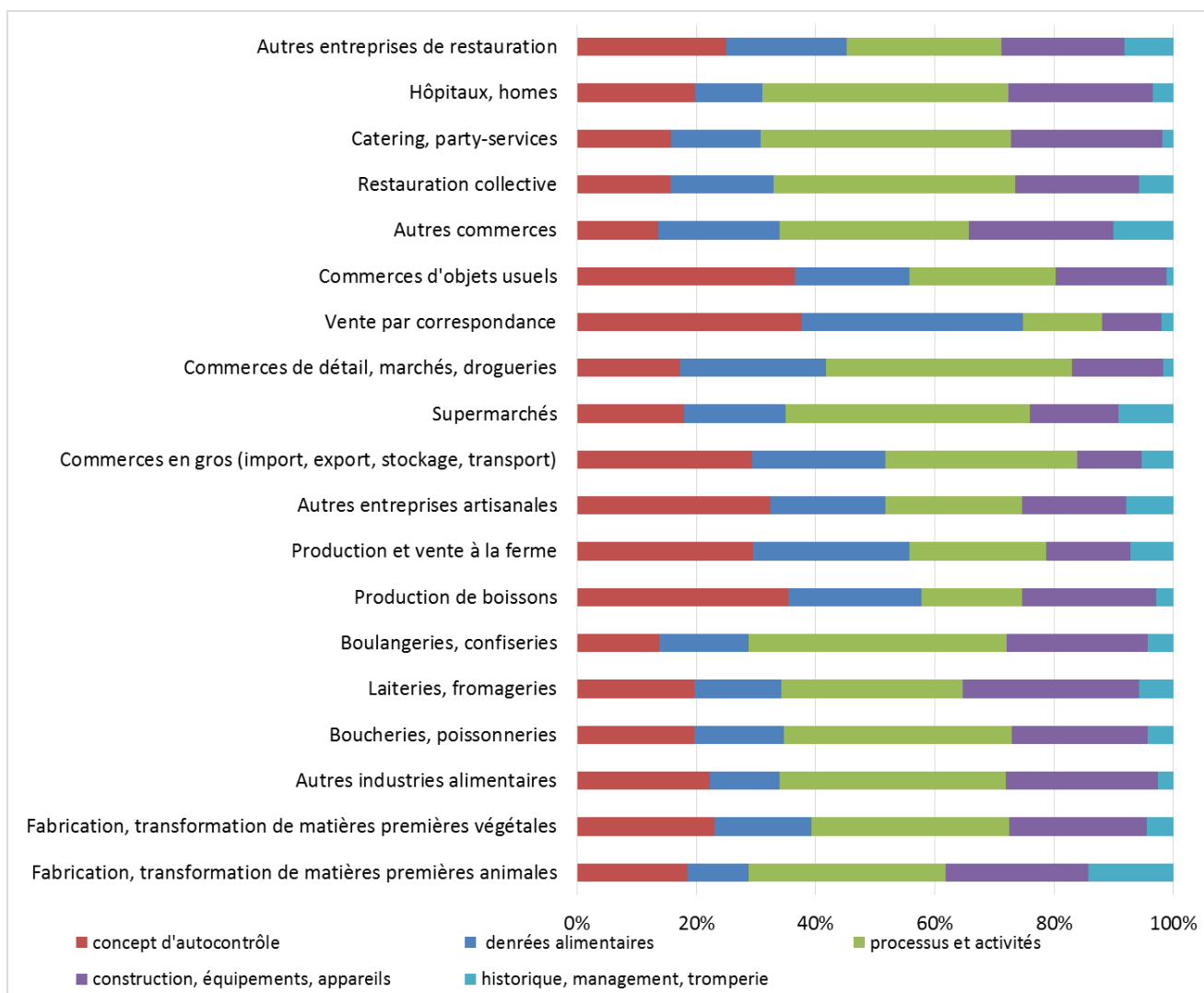


Figure 3 Répartition des manquements dans les différentes catégories d'entreprises en 2016 (données de l'ensemble de la Suisse et du Liechtenstein)

### 2.1.3 Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises

Lorsque des contestations sont prononcées, des mesures sont ordonnées afin de rétablir la conformité. Dans le Tableau 1, le nombre de mesures prises, quelle que soit leur nature, est comparé au nombre d'inspections. Les colonnes en grisé sont le rapport entre ces deux grandeurs. Seules les catégories d'entreprises avec plus de 100 inspections enregistrées figurent dans ce tableau.

Plus le rapport est grand, meilleure est la situation. Comme on le voit, ce rapport montre une grande stabilité et les écarts entre la moyenne des années 2013-2015 et l'année 2016 sont faibles. Une valeur négative correspond à une péjoration alors qu'une valeur positive correspond à une amélioration. Le nombre de sanctions pour contravention et délit est également présenté dans ce tableau. La différence entre contravention et délit est que, dans le premier cas, la santé des utilisateurs n'est en principe pas mise en danger. Par contre, dans le cas d'un délit, la santé peut être menacée.

Tableau 1 Nombre de mesures et de sanctions

	Nombre d'inspections	Nombre de mesures administratives	Nombre de sanctions pour contraventions et délits	rapport entre le nombre d'inspections et le nombre de mesures	Moyenne du nombre d'inspections	Moyenne du nombre de mesures administratives	Moyenne du nombre de sanctions pour contraventions et délits	rapport entre les moyennes du nombre d'inspections et du nombre de mesures	Trend 2016
	2016	2016	2016	2016	2013-2015	2013-2015	2013-2015	2013-2015	
Fabrication, transformation de matières premières animales	373	242	13	1.54	304	201	6	1.5	0.03
Fabrication, transformation de matières premières végétales	363	229	4	1.59	240	121	0	2.0	-0.4
Boucheries, poissonneries	1246	937	22	1.33	1419	971	26	1.5	-0.1
Laiteries, fromageries	1231	737	9	1.67	1225	821	8	1.5	0.2
Boulangeries, confiseries	1759	1229	47	1.43	1924	1395	34	1.4	0.0
Production de boissons	411	149	3	2.76	407	133	3	3.3	-0.6
Production et vente à la ferme	1244	439	0	2.83	2367	762	2	3.1	-0.3
Autres entreprises artisanales	265	135	2	1.96	400	167	2	2.4	-0.4
Commerces en gros (import, export, stockage, transport)	840	357	24	2.35	1103	517	18	2.4	-0.1
Supermarchés	3053	1952	45	1.56	2643	1570	22	1.7	-0.1
Commerces de détail, marchés, drogueries	4882	2437	49	2.00	6742	3148	61	2.1	-0.1
Vente par correspondance	170	92	3	1.85	182	77	3	2.5	-0.6
Commerces d'objets usuels	301	122	3	2.47	258	101	3	2.9	-0.4
Autres commerces	582	263	2	2.21	414	151	3	2.7	-0.5
Restauration collective	26953	18231	648	1.48	26363	17099	481	1.5	-0.1
Catering, party-services	1984	994	35	2.00	2504	1208	39	2.1	-0.1
Hôpitaux, homes	3737	1827	8	2.05	4229	1931	6	2.2	-0.2
Autres entreprises de restauration	229	94	0	2.09	493	240	0	2.3	-0.2

### 3 Contrôle des produits

#### 3.1 Analyse des échantillons officiels en 2016

Pour 2016, les cantons suisses et la principauté du Liechtenstein ont transmis à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires les résultats d'analyse de 47 584 échantillons officiels de denrées alimentaires, sans tenir compte des analyses d'eau potable, et de 2848 échantillons d'objets usuels.

La Figure 4 renseigne sur la répartition des échantillons prélevés. Le présent rapport traite des résultats des denrées alimentaires et des objets usuels. L'évaluation des résultats pour l'eau potable fait l'objet d'un traitement séparé.



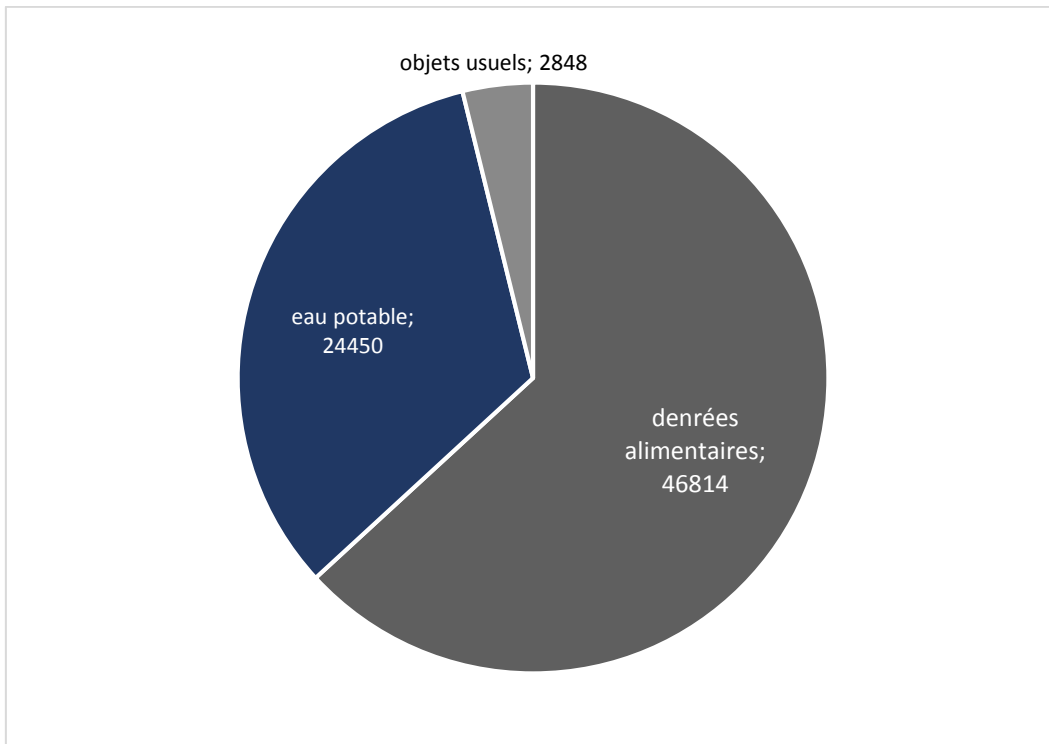


Figure 4 Nombre d'échantillons prélevés par catégorie de produits

### 3.1.1 Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires

La Figure 5 indique quels ont été les taux de contestation observés pour les principales catégories de denrées alimentaires. Seules les catégories contenant plus de 300 échantillons sont représentées. Le nombre total d'échantillons prélevés par catégorie est indiqué entre parenthèses. Ces taux dépendent fortement des types de produits et du motif de prélèvement. Les prélèvements effectués sur la base de soupçons ont par exemple de plus hauts taux de contestation que ceux effectués sur une base aléatoire. Dans certains cas, les produits sont testés sur place avec une méthode rapide. Seuls les échantillons positifs selon cette méthode rapide sont envoyés au laboratoire, ce qui génère des taux de contestation élevés.

Il est à remarquer qu'un taux de contestation élevé n'est pas forcément synonyme d'un risque plus élevé pour la santé. En effet, un nombre important de contestations peut découler de questions d'étiquetage et de déclaration sans lien avec la sécurité sanitaire. Voir à ce sujet les motifs de contestation pour les différentes catégories de produits (Figure 6).

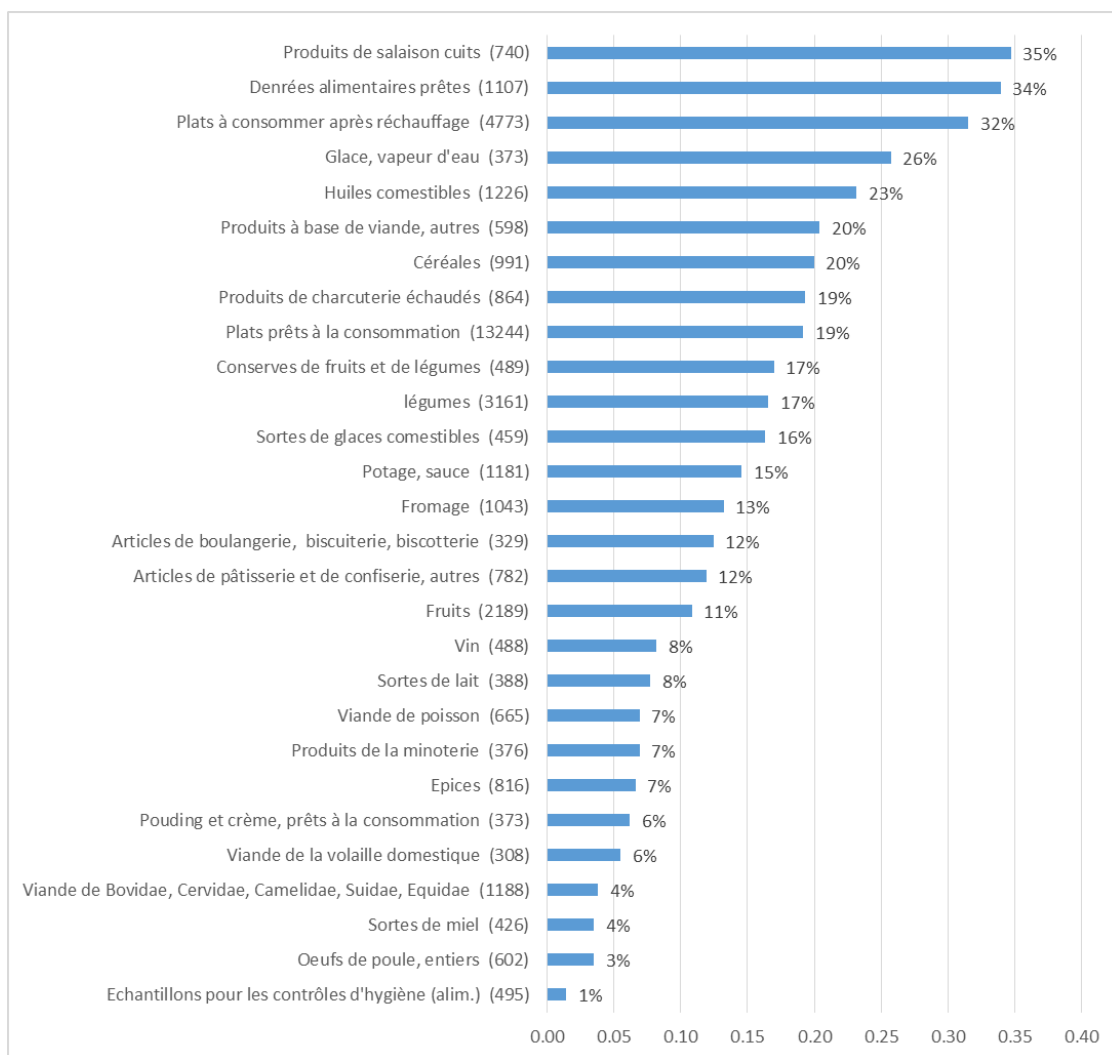


Figure 5 Taux de contestation des denrées alimentaires

La Figure 6 présente les motifs de contestation observés pour les catégories de produits les plus mesurées en 2016 soit avec au moins 300 échantillons. Les catégories N2 à N5 sont celles qui sont le plus directement liées à la sécurité. Suivant les catégories, des motifs de contestation très différents sont notés.

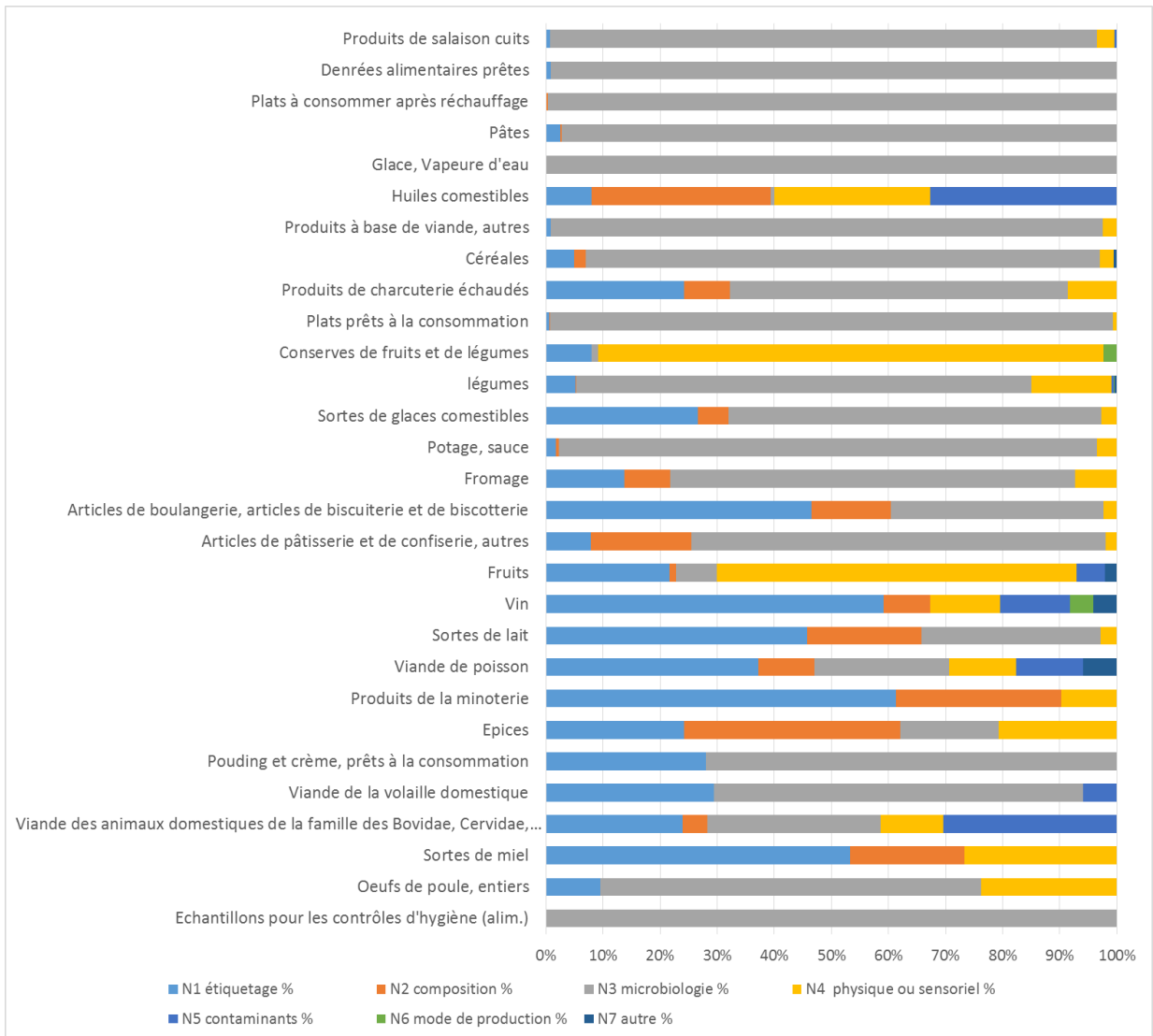


Figure 6 Motifs de contestation des denrées alimentaires

### 3.1.2 Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels

Les taux de contestation par catégorie d'objets usuels sont présentés dans la Figure 7. Seules les catégories avec plus de 50 échantillons analysés sont représentées.

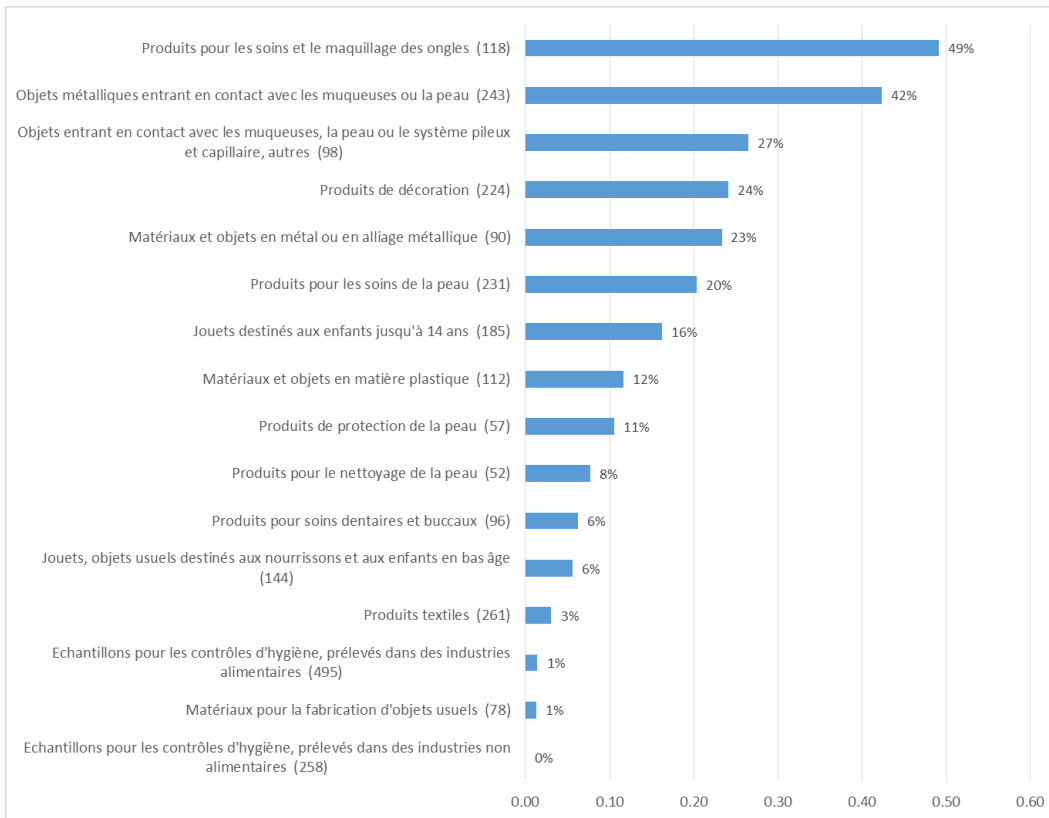


Figure 7 Taux de contestation des principales catégories d'objets usuels

Les hauts chiffres de contestation observés dans certains cas résultent souvent des prélèvements effectués en fonction des risques et ne reflètent pas forcément la situation réelle sur le marché.

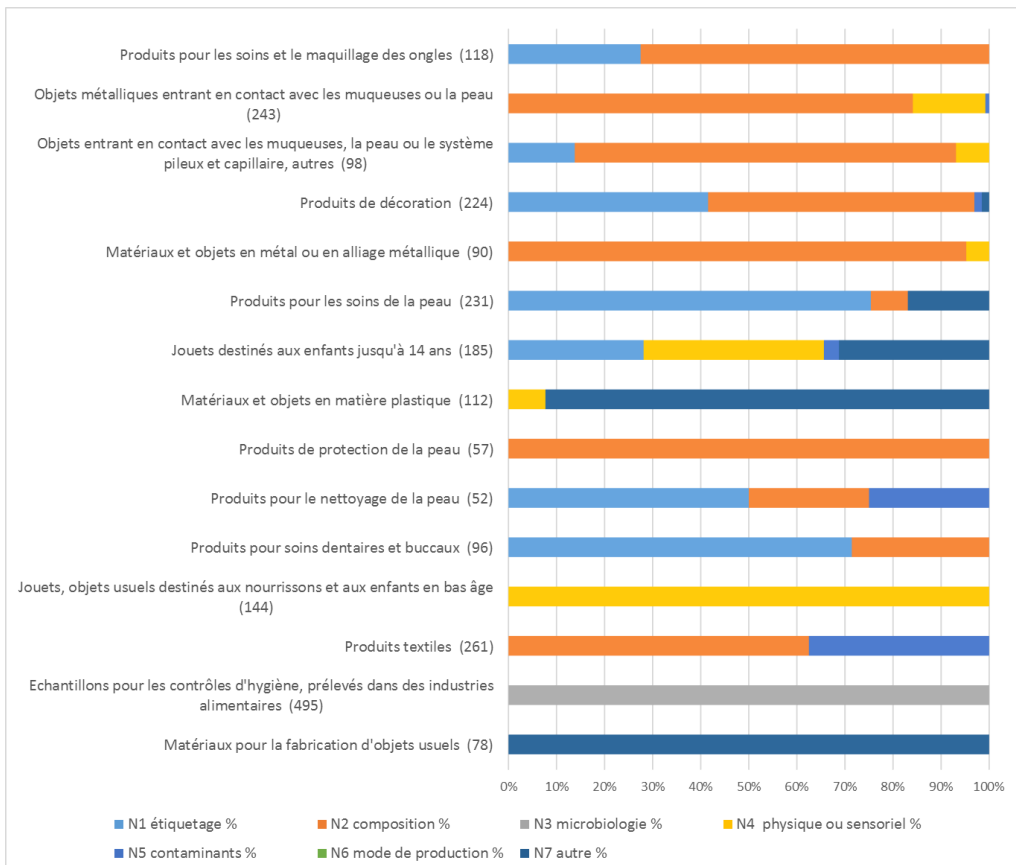


Figure 8 Motifs de contestation pour les objets usuels

Les contestations des objets usuels, de manière similaire à celles sur les denrées alimentaires, doivent être interprétées à la lumière des motifs de contestation (Figure 8).

### 3.2 Résultats détaillés des analyses de mycotoxines

Les mycotoxines sont des substances toxiques produites dans les denrées alimentaires par des moisissures. En 2016, les cantons ont communiqué à l'OSAV les résultats détaillés de 767 analyses officielles sur les mycotoxines.

#### 3.2.1 Données disponibles

Sur l'ensemble des échantillons, 590 (77 %) ne contenaient pas de toxines à des teneurs mesurables. Parmi les échantillons restants, 164 (22 %) contenaient des teneurs en toxines ne dépassant pas les valeurs maximales autorisées. Seuls 13 échantillons (1 %) contenaient des teneurs en mycotoxines qui, même après déduction de l'incertitude de mesure, dépassaient les valeurs maximales autorisées dans l'ordonnance sur les contaminants (OCont, RS 817.022.15) (Figure 9).

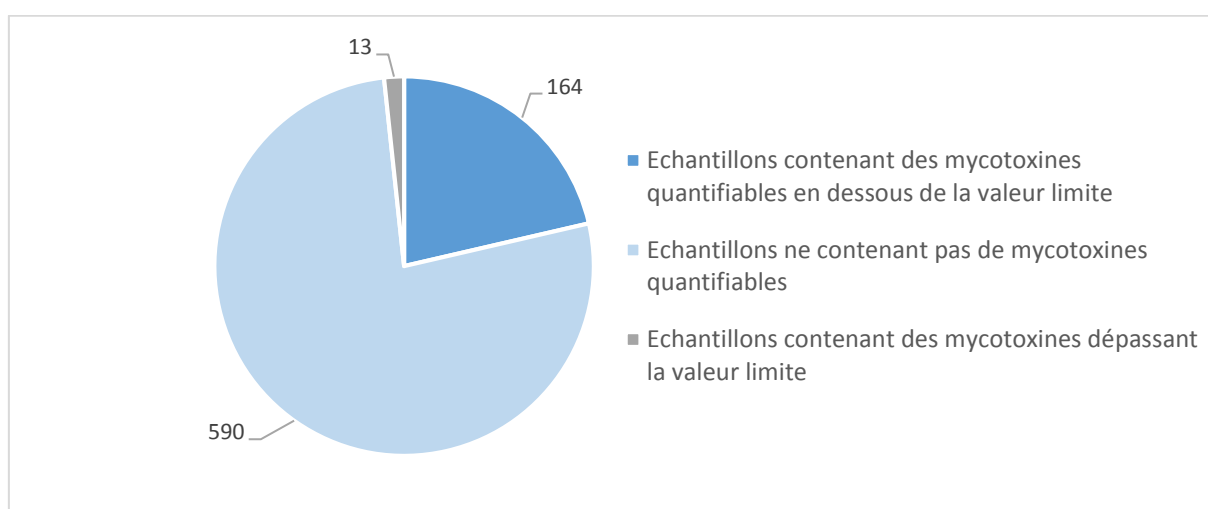


Figure 9 Conformité des échantillons analysés pour les mycotoxines

#### 3.2.2 Echantillons contestés et mesures

Le tableau 2 contient les 13 échantillons non conformes de mycotoxines ainsi que les mesures prises par les autorités cantonales responsables.

Tableau 2 échantillons non conformes pour les mycotoxines et mesures prises

Produit	Origine	Substances	Résultats	Unités	Mesures
Souchet comestible (Chufas; <i>Cyperus esculentus</i> )	Allemagne	Aflatoxine B1	33.1	µg/kg	La marchandise a été mise sous séquestre et retirée du marché. La documentation du concept d'autocontrôle et des mesures d'assurance-qualité a été exigée.
		Aflatoxine B2	3.4	µg/kg	
		Aflatoxine G1	21.9	µg/kg	
		Aflatoxine G2	2.5	µg/kg	
Souchet comestible (Chufas; <i>Cyperus esculentus</i> )	Espagne	Aflatoxine B1	72.2	µg/kg	
		Aflatoxine B2	7.2	µg/kg	
		Aflatoxine G1	62.9	µg/kg	
		Aflatoxine G2	3.6	µg/kg	
Riz	Sri Lanka	Aflatoxine B1	3.6	µg/kg	La marchandise a été mise sous séquestre et retirée du marché et un rappel a été fait. La recherche de l'origine ainsi que la transmission d'un concept
Riz	Sri Lanka	Aflatoxine B1	32.5	µg/kg	
		Aflatoxine B2	4	µg/kg	
		Ochratoxine A	8.8	µg/kg	

					d'autocontrôle par écrit sur les mycotoxines ont été exigés.
Dattes	Tunisie	Aflatoxine B1 Aflatoxine (somme de B1+B2+G1+G2)	40 47	µg/kg µg/kg	La marchandise a été mise sous séquestre et retirée du marché.
Préparation d'épices	Thaïlande	Aflatoxine B1	3.5	µg/kg	L'entreprise responsable de la production a été enjointe à n'utiliser que des matières premières importées de qualité irréprochable.
Produits de la minoterie	Suisse	Aflatoxine B1 Aflatoxine (somme de B1+B2+G1+G2)	6.8 7.1	µg/kg µg/kg	La marchandise a été mise sous séquestre et retirée du marché.
Préparation d'épices	Angleterre	Ochratoxine A	13.4	µg/kg	L'amélioration du concept d'autocontrôle pour les mycotoxines a été exigée.
Légumineuses sèches	Suisse	Ochratoxine A	9	µg/kg	La recherche des causes et un nouvel échantillonnage représentatif ont conduit à la levée de la contestation.
Farine de céréales	Suisse	Fumonisines (B1 + B2)	1600	µg/kg	Le résultat n'a pas été confirmé suite à un échantillonnage représentatif. La mesure provisionnelle d'interdiction de mise sur le marché a été levée.
Farine de céréales	Suisse	Déoxynivalenol	2320	µg/kg	La marchandise a été mise sous séquestre et retirée du marché.
Raisins secs	Tokelau	Ochratoxine A	20	µg/kg	La marchandise a été mise sous séquestre et retirée du marché.
Figues	Afrique du Sud	Ochratoxine A	99.1	µg/kg	La communication et l'amélioration du concept d'autocontrôle ont été exigées.

### 3.3 Résultats détaillés sur les pesticides

Les analyses en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale sont transmises à l'OSAV par les autorités d'exécution. Sur cette base, l'OSAV réalise une évaluation au niveau national.

#### 3.3.1 Données à disposition

Pour 2016, les données détaillées des analyses de pesticides de dix laboratoires officiels ont été transmises. Cela représente en tout 2743 échantillons. Les échantillons collectés ont été sélectionnés sur la base de suspicions ou selon les risques.

### 3.3.2 Conformité des échantillons, résultats globaux

Sur l'ensemble des échantillons mesurés, 587 échantillons ne contenaient aucun pesticide mesurable. Parmi les échantillons restants, 1916 contenaient des résidus compatibles avec les valeurs maximales autorisées.

Le nombre total d'échantillons non conformes s'élève à 240, soit 8,7 % de l'ensemble des échantillons testés, ce qui est 1,3 % de moins que l'année précédente. Les échantillons d'origine suisse montrent un taux de contestation de 5,6 % (2015 : 6,5 %). Cette valeur doit être considérée comme une estimation haute car les échantillons sont prélevés d'après les risques connus ou supposés, par exemple sur la base des résultats des années précédentes.

#### 3.3.2.1 Origine et type des échantillons et niveau de conformité par pays

Les origines géographiques les plus contestées sont les pays d'Asie (Figure 10). Seuls les pays avec au moins 15 échantillons analysés sont représentés. Les valeurs entre parenthèses sont le nombre total d'échantillons analysés. La hauteur des barres grises et noires représente le pourcentage des échantillons conformes et respectivement, non-conformes en pour cent.

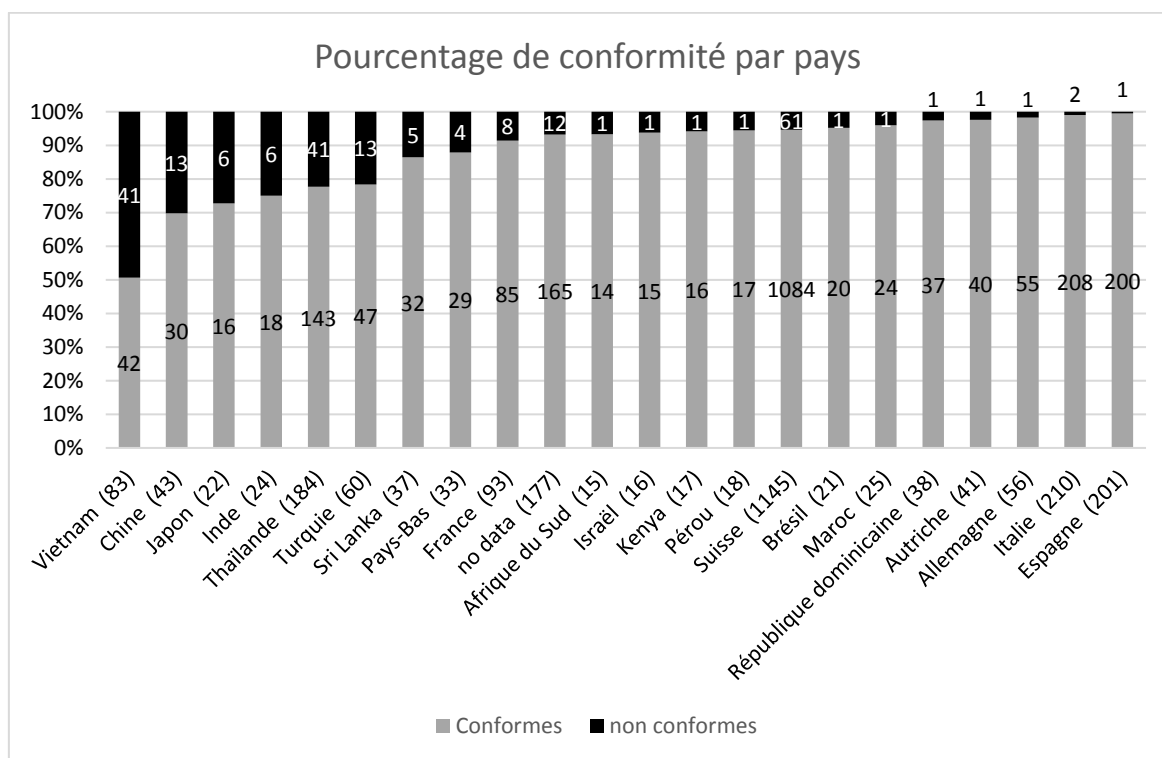


Figure 10 Origine géographique des échantillons et niveau de conformité en %. La valeur entre ( ) est le nombre total des échantillons, seuls les pays avec au moins 15 échantillons sont représentés

#### 3.3.2.2 Substances et marchandises les plus contestées

Le carbofuran est la substance ayant généré le plus grand nombre de contestations en 2016. Parmi les autres substances, la plupart faisait déjà partie des substances les plus contestées en 2015. Il s'agit du dithiocarbamate, de l'acéphate, du chlorpyrifos, du carbendazim, de l'acétamiprid, du fipronil, du méthamidiphos, du dinetofuran et du thiametoxam (Figure 11).

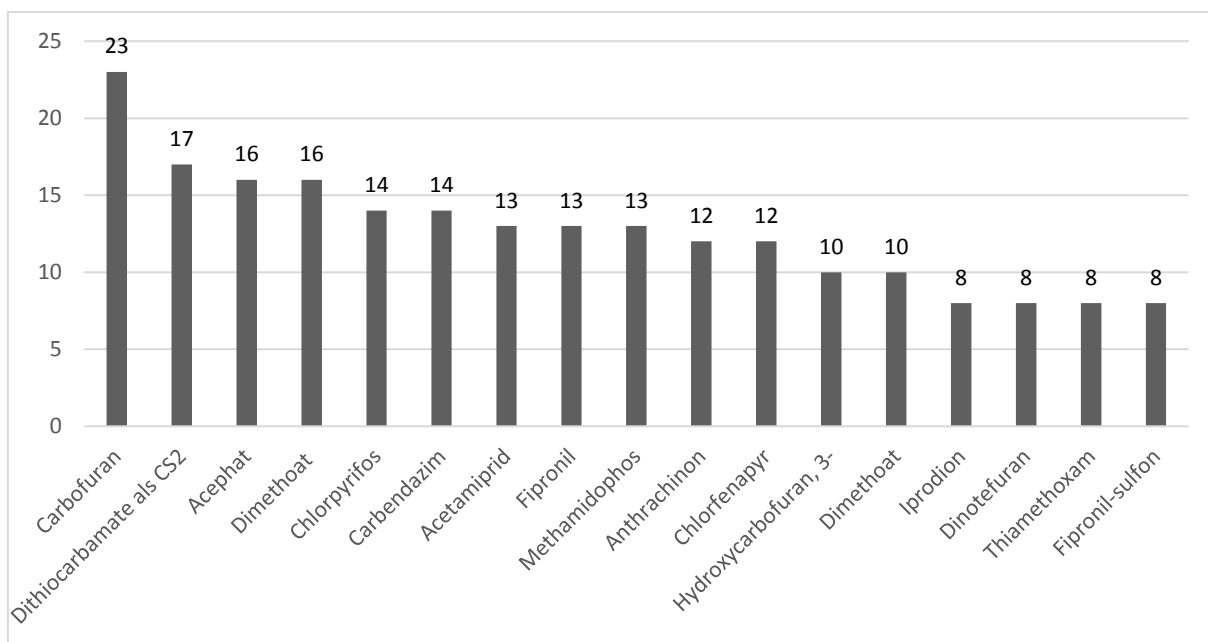


Figure 11 Substances les plus contestées

Les marchandises montrant le plus haut taux de contestation en 2016 (Figure 12) sont des thés, des poivrons et des fines herbes. Seules les marchandises pour lesquelles au moins 20 échantillons ont été analysés et où au moins deux contestations ont été prononcées sont représentées. Le nombre d'échantillons analysés par produit est indiqué entre parenthèses.

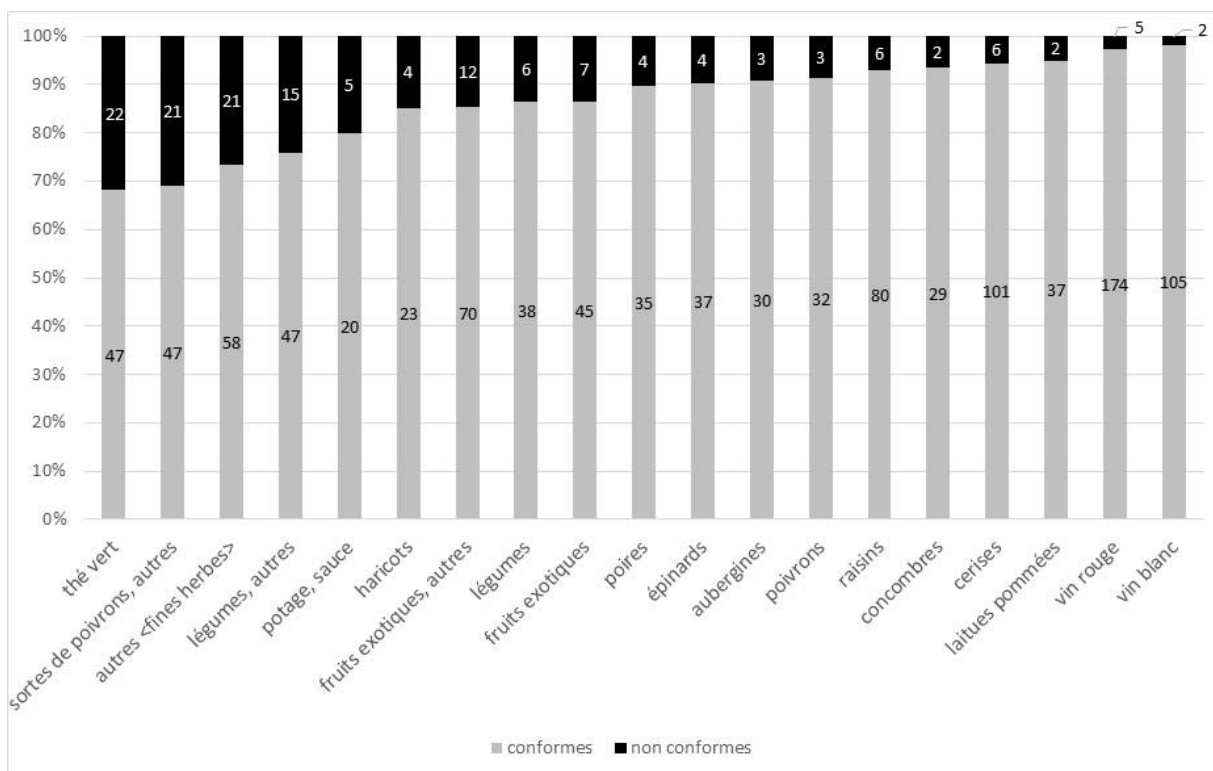


Figure 12 Marchandises les plus contestées

### 3.3.2.3 Produits issus de l'agriculture biologique

Sur l'ensemble des échantillons analysés, 198 concernaient des produits issus de l'agriculture biologique. Sur ces 198 produits, 6 (3 %) (un thé aux fruits, deux aliments pour enfants, un échantillon



de plantes à infusion et un thé vert) ont été contestés pour des résidus de pesticides. Aucun de ces produits n'était d'origine suisse.

#### **3.3.2.4 Mesures prises et conclusions**

Lorsque des produits ont été contestés, les autorités cantonales d'exécution ont pris des mesures et ont dénoncé lorsque c'était nécessaire les importateurs ou les producteurs, afin qu'ils assument leurs responsabilités.

Dans certains cas, les analyses réalisées en Suisse ont été annoncées dans le système d'alerte rapide pour les aliments et les aliments pour animaux (RASFF). C'était notamment le cas lorsque la marchandise était considérée comme dangereuse pour la santé humaine et qu'elle pouvait avoir été distribuée dans l'un des autres pays participant au RASFF.